



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédopsychiatres

Question écrite n° 6782

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale quant au manque important de moyens en pédopsychiatrie dans le département des Ardennes. Les services de police et de gendarmerie ainsi que la justice sont régulièrement saisis de la situation de jeunes pour lesquels l'intervention de la pédopsychiatrie serait la solution la plus adaptée. Il lui demande la position du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Soucieux de définir une véritable politique de santé mentale, le Gouvernement avait confié aux docteurs Philippe Cléry-Melin et Jean-Charles Pascale ainsi qu'au professeur Viviane Kovess le soin de proposer un plan d'actions pour réorganiser l'offre de soins en psychiatrie et en santé mentale. Ces propositions permettront d'élaborer un plan global sur la santé mentale dans les prochains mois. En outre, afin de pallier les difficultés démographiques, le nombre de postes ouverts pour cette discipline au concours de l'internat a été porté de 176 à 183 en 2003. Au titre de l'année 2004/2005, ce nombre est à nouveau augmenté et atteint 245 postes. Le nombre de places qui pourra, par la suite, être dédié à la psychiatrie sera fonction de l'évolution des besoins et des capacités de formation dont disposeront l'ensemble des spécialités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6782

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4257

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5586